

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 janvier 2020

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois janvier deux mille vingt, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

VERSEMENT D'UNE
AVANCE SUR LA
SUBVENTION 2020
AU CCAS

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Guillaume ROUSSEAU, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Claude COLLIN, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Roland CASAGRANDE par Liliane GAUDUBOIS, Malika DJERBOUA par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Farida FEKAR par Nathalie BETEMPS, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Irina SCHAPIRA par Sandie VESVRE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Marlène UZAN par Françoise BALTEL, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

ABSENT :

Aucun

SECRETAIRE :

Nathalie BETEMPS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20200129-D3-20-DE
Date de télétransmission : 30/01/2020
Date de réception préfecture : 30/01/2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2020**OBJET : VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2020 AU CCAS****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,**Vu** la demande formulée par le conseil d'administration du CCAS de la Ville des Lilas,**CONSIDERANT** la nécessité d'accorder une avance sur subvention au centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville des Lilas dans l'attente du vote du budget 2020 afin qu'il puisse faire face, sans rupture de gestion, à ses besoins de trésorerie,**Vu** le budget communal,**Vu** l'avis de la commission compétente,**Vu** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 : ATTRIBUE** au CCAS une avance sur la subvention 2020 d'un montant de 400 114 € représentant le quart du montant de la subvention allouée en 2019 au CCAS de la Ville des Lilas.**ARTICLE 2 : DIT** que la dépense en résultant sera imputée au budget principal de la Ville des Lilas de l'année correspondante,**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par : Voix pour : 35 Voix contre : Abstentions : NPPV :
--

Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20200129-D3-20-DE Date de télétransmission : 30/01/2020 Date de réception préfecture : 30/01/2020
--